



Fonds régions et ruralité (FRR)

Volet 2 – Soutien à la compétence de
développement local des MRC

Rapport d'activité

1^{er} janvier au 31 mars 2025

Adopté le 22 octobre 2025
Résolution numéro 2025-10-286

INTRODUCTION

C'est une somme de 6 462 026 \$ que le gouvernement du Québec a confié à la MRC de L'Érable pour lui permettre d'investir dans des actions structurantes et adaptées au territoire. D'une durée de cinq ans, l'entente du Fonds régions et ruralité (FRR), volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional s'est terminé le 31 mars 2025. Cette entente a permis à la MRC de soutenir financièrement des mesures de développement local et régional qui portaient notamment sur les objets suivants :

- la réalisation de leurs mandats au regard de la planification de l'aménagement et du développement ;
- le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services (domaines social, culturel, touristique, environnemental, technologique ou autre) ;
- la promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise ;
- la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique ou environnemental ;
- l'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou organismes du gouvernement et, le cas échéant, d'autres partenaires ;
- le soutien au développement rural.

La période de janvier à mars 2025 est donc une suite des priorités d'intervention, de même que la politique de soutien aux entreprises et de la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie qui avaient été adoptées ou maintenues en 2024. Ces politiques sont disponibles sur le site internet de la MRC de L'Érable :

(<http://www.erable.ca/mrc/administration/fonds-de-la-mrc>).

PRIORITÉS D'INTERVENTION 2024-2025

Les priorités d'intervention se déclinent en six grandes actions visant la qualité de vie de nos milieux.

1. assurer le maintien et l'évolution de l'aménagement du territoire et son développement ;
2. mettre à la disposition des municipalités des services qu'elles pourront partager et dont elles auront manifesté le besoin ;
3. soutenir le développement des entreprises par des services professionnels adaptés aux besoins et réalités du milieu des affaires ;
4. favoriser le développement des communautés locales et la réalisation de projets structurants ;
5. conclure des partenariats locaux, régionaux et supra-régionaux pour le développement du territoire ;
6. assurer le maintien et soutenir diverses actions favorisant le développement des milieux.

Assurer le maintien et l'évolution de l'aménagement du territoire et son développement

Le département de l'aménagement s'est vu attribuer un montant de 21 567 \$ du FRR pour réaliser ses mandats en regard de la planification de l'aménagement du territoire.

Ces derniers visent à assurer la conformité des règlements d'urbanisme des municipalités au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), apporter un soutien technique et professionnel aux municipalités locales en matière d'aménagement du territoire, soutenir les municipalités par des outils de géomatique et une cartographie appropriée (accès et maintien à jour des matrices graphiques et des données d'aménagement du territoire), et modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé lorsque nécessaire.

Mettre à la disposition des municipalités des services qu'elles pourront partagées et dont elles auront manifesté le besoin

Un montant de 919 \$ a été dédié au bon fonctionnement du volet culturel. La conseillère au développement culturel apporte une aide technique aux artistes et organismes dans la réalisation de leur projet. Elle est aussi responsable de la gestion de l'entente de développement culturel conclue avec le ministère de la Culture et des Communications et du Fonds de soutien aux projets culturels.

Soutenir le développement des entreprises par des services professionnels adaptés aux besoins et réalités du milieu des affaires

La MRC de L'Érable a investi un montant de 153 085 \$ au développement économique qui comporte six employés permanents avec une expertise dans les secteurs agroalimentaire, social et entrepreneuriat. Deux autres conseillers reliés au programme Réseau accès PME complètent l'équipe (le soutien financier de ces deux ressources n'est pas inclus dans le montant indiqué).

Les entreprises de tous secteurs peuvent compter sur des professionnels afin de développer, entre autres, leur projet d'expansion, de démarrage ou de relève. La MRC soutient les entrepreneurs à la recherche de financement et dispose d'outils financiers soit le Fonds local d'investissement (FLI) et le Fonds local de solidarité (FLS).

La MRC de L'Érable prend également en charge la Cellule de mentorat de L'Érable.

Favoriser le développement des communautés locales et la réalisation de projets structurants

La Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de la MRC de L'Érable encadre l'appui que la MRC peut apporter à des de projets structurants municipaux qui visent, entre autres, à développer ou maintenir une offre de services de proximité.

En 2025 la MRC de L'Érable a poursuivi son soutien aux projets amorcés au cours des années précédentes et confirmé une aide financière à deux autres projets soit La route bleue de la municipalité de Saint-Ferdinand et La mise à niveau de la galerie d'art du Carrefour de L'Érable de la Ville de Plessisville.

Interventions dans des projets structurants municipaux entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2025

Promoteurs	Projets	Montants versés 2025	Montants totaux engagés	Montants à verser au 31/03/26	État des projets
Municipalité d'Inverness	Amélioration de la salle du Centre récréatif Robert-Savage	0.00 \$	27 997 \$	6 997 \$	En cours
Corporation des aînés de Lyster	Construction d'un salon communautaire / Domaine Lysterel	10 000 \$	158 800 \$	0.00 \$	Complété
Municipalité de Laurierville	Construction d'un centre de la petite enfance (CPE)	0.00 \$	65 410 \$	6 540 \$	En cours
Municipalité Sainte-Sophie-d'Halifax	Amélioration du terrain de balle	0.00 \$	14 361.52 \$	3 591.52 \$	En cours
Municipalité de Saint-Ferdinand	La route bleue	0.00 \$	21 798.80 \$	21 798.80 \$	En cours
Ville de Plessisville	Mise à niveau de la galerie d'art du Carrefour de L'Érable	0.00 \$	9 193.19 \$	9 193.19 \$	En cours

Conclure des partenariats aux niveaux local, régional et suprarégional pour le développement du territoire

La MRC de L'Érable a poursuivi sa participation au projet Développer la notoriété, piloté par la Table des MRC du Centre-du-Québec. Un montant de 13 688 \$ a été versé en 2025, représentant le deuxième versement. La MRC contribuera pour un même montant dans la nouvelle monture du FRR pour compléter ce projet.

C'est également le dernier sprint de l'entente de partenariat territorial entre le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et divers partenaires du Centre-du-Québec qui prendra fin le 31 mars 2026.

Promoteurs	Projets	Montants versés 2025	Montants totaux engagés	Montants à verser au 31/03/26	État des projets
Table des MRC Centre-du-Québec	Développer la notoriété*	13 688 \$	41 064 \$	0.00 \$	En cours
Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)	Entente de partenariat territorial	0.00 \$	45 000 \$	15 000 \$	En cours

* Un dernier versement au projet «Développer la notoriété au Centre-du-Québec» sera effectué dans la nouvelle mouture du FRR.

ENTENTES SECTORIELLES

Des ententes sectorielles impliquant l'ensemble des MRC du Centre-du-Québec, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et autres partenaires se sont amorcées au cours des dernières années et se poursuivront dans la nouvelle mouture du FRR-volet 2.

La contribution de la MRC à l'entente bioalimentaire représente un total de 64 146 \$; un montant additionnel de 49 617 \$ de la MRC sera nécessaire pour conclure cette entente qui se termine en 2027. Un montant de 19 140 \$ restera à verser pour l'entente sectorielle Optimisation de la capacité d'accueil au Centre-du-Québec 2023-2027 afin de respecter l'engagement de la MRC qui s'élève à 114 843 \$. Finalement, une somme de 46 183 sera également injectée au cours des prochaines années pour poursuivre les actions de l'entente concertation régionale dont la participation de la MRC s'élèvera à 123 235 \$ d'ici mars 2027.

Ententes	Montants versés en 2025	Montants totaux versés (FRR-2020-2025)	Montants à verser prochain FRR	État des projets
Concertation régionale 2022-2027	25 684 \$	77 052 \$	46 183 \$	En cours
Optimisation de la capacité d'accueil au Centre-du-Québec 2023-2027	38 281 \$	95 703 \$	19 140 \$	En cours
Bioalimentaire 2024-2027	0.00 \$	14 529 \$	49 617 \$	En cours

FRAIS ADMINISTRATIFS

La gestion du Fonds régions et ruralité nécessite des ressources que ce soit pour guider les promoteurs de projets, faire leur analyse, assurer le suivi des dossiers, compléter la reddition de compte ou encore rédiger le rapport d'activités. Pour la période de janvier à mars 2025, un montant de 1 413 \$ du FRR a été attribué à la gestion du fonds.

Assurer le maintien et soutenir diverses actions favorisant le développement des milieux

Impact Emploi de L'Érable est à compléter le projet Prends ta place dans L'Érable 2023-2025. Un dernier versement sera effectué au cours des prochaines semaines (2 048 \$) pour compléter la contribution de 11 520 \$ que la MRC de L'Érable avait octroyé via le FRR-volet 2.

La promotion et la mise en valeur du territoire font partie des priorités de la MRC de L'Érable. Un mandat confié en grande partie au service de communication qui déploie des efforts afin de rendre la région de L'Érable attractive et d'accentuer le sentiment d'appartenance des citoyens envers la région. Un montant de 36 964 \$ a été attribué pour atteindre ces objectifs.

Parmi les actions du service des communications notons :

- publication quotidienne de nouvelles sur le site erable.ca mettant en valeur, entre autres, les bons coups des gens et des entreprises d'ici ;
- mise à jour des quatre sites internet ;
- publications sur les pages Facebook, dont celle du tourisme qui fait la promotion des diverses activités et événements de la région de L'Érable ;
- rédaction de communiqués reliés aux activités et formations initiées par la MRC à l'intention des entreprises ;
- diffusion d'information reliée au plan d'adaptation aux changements climatiques, du plan de gestion de matières résiduelle, du transport collectif et adapté et du service d'incendie régional; des actions priorisées par la MRC de L'Érable.

BILAN FINANCIER

Une enveloppe budgétaire de 6 462 026 \$ avait été allouée à la MRC de L'Érable pour la période du 1er janvier au 31 mars 2025.

BILAN DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ Au 31 mars 2025

REVENUS:

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation 2020-2021	1 259 902 \$	
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation 2021-2022	1 300 531 \$	
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation 2022-2023	1 300 531 \$	
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation 2023-2024	1 300 531 \$	
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation 2024-2025	1 300 531 \$	
Montant reporté de 2020	140 278 \$	
Intérêts générés	660 \$	
Total des revenus:		6 602 964 \$

DÉPENSES:

Montants versés 2020	848 378 \$	
Montants versés 2021	1 005 309 \$	
Montants versés 2022	1 137 980 \$	
Montants versés 2023	1 209 576 \$	
Montants versés 2024	2 034 952 \$	
Montants versés 2025	301 601 \$	
Sommes engagées, mais non versées	65 168 \$	
Total des dépenses:		6 602 964 \$